

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL SEANCE DU 4 JUN 2024

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chalain-le-Comtal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc MOLETTE, Premier Adjoint.

Présents :

Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Jacques BALEYDIER, Nathalie BENIERE VIEL et Vincent GENEVRIER

DIX CONSEILLERS (sur quatorze en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil peut légalement se réunir et délibérer.

Procuration :

Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS
Sébastien FRECON pouvoir à Hubert COTTIN

Membres excusés : Alféo GUIOTTO, Sandrine CHERBUT, Hubert VAILLANT et Sébastien FRECON

Secrétaire de séance : Sandrine CHAPUIS

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Délibération n° 2024-D-06-26

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que lors de sa précédente séance il s'est prononcé favorablement sur la vente du tracteur Renault, du broyeur d'accotement et de la tonne à eau.

Il explique qu'un prestataire de service réalisant des travaux d'entretien pour le compte de la commune est intéressé par ce matériel d'occasion.

Compte tenu de l'état du matériel, le prix de vente est fixé comme suit :

Matériel	Prix de vente
Tracteur Renault Pales 220	7 000,00 €
Broyeur d'accotement Berti	2 000,00 €
Tonne à eau Promodis	1 000,00 €
Total	10 000,00 €

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente.

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle,

- **AUTORISE** la vente du matériel d'occasion suivant à la société MATHIAS PRESTATION, domiciliée 314 chemin de la Goutte 42600 MORNAND-EN-FOREZ, n° SIRET 91251477500010 :

⇒ le tracteur Renault qui sera payé comptant à la collectivité pour un montant de 7 000 €,

⇒ le broyeur d'accotement qui sera réglé par voie de compensation avec des travaux de fauchage que réalisera l'acquéreur au bénéfice de la commune, de la façon suivante :

- fauchage en juin 2025 soit un montant de 2 000 €

⇒ la tonne à eau qui sera réglée par voie de compensation avec des travaux d'entretien que réalisera l'acquéreur au bénéfice de la commune, de la façon suivante :

- 40 heures de prestations journalières réalisées en 2024 soit un montant de 1 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la cession de ce matériel,

- **DIT** que la recette est inscrite au budget de l'année en cours.

APPROBATION CONTRAT DE PRESTATIONS :

Délibération n° 2024-D-06-27

Monsieur le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal qu'il faut établir un contrat de prestations avec la société MATHIAS PRESTATION, pour les travaux d'entretien des espaces verts et abords de route qui constituent un élément essentiel pour le cadre et la qualité de vie de la commune et la sécurité routière.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat de prestations à passer avec la société MATHIAS PRESTATION, domiciliée 314 chemin de la Goutte 42600 MORNAND-EN-FOREZ, n° SIRET 91251477500010,

- **et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tout document s'y rapportant.

ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal a validé les acquisitions ou travaux suivants :

- Remplacement d'un tableau blanc à l'école : coût 396 € ttc

- Remplacement du lave-linge de l'école : coût 699,60 € ttc

- la dépose d'un poteau en bois abîmé servant d'éclairage vers les courts de tennis : coût 360 € ttc

En revanche, l'achat d'une petite tondeuse à gazon pour le service technique a été reportée.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué les subventions suivantes à la commune :

- 7 000 € pour la rénovation de la pelouse du terrain de football et la réfection du chemin de Perdriat,

- 6 560 € pour la rénovation des vestiaires du football et la création de toilettes à l'école.

PLAN LOCAL D'URBANISME A 87 COMMUNES : DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu les documents joints à la convocation,

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que l'agglomération Loire Forez a engagé l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal à 87 communes par délibération du 13 décembre 2022.

Monsieur le Premier Adjoint souligne également que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUi à 87 communes dans les Conseils Municipaux et en Conseil Communautaire. Ce débat est un débat sans vote.

Après visionnage de la présentation numérique, Monsieur le Premier Adjoint donne la parole aux élus qui préconisent les mesures suivantes :

AXE 1 – DYNAMISME ECONOMIQUE ET CREATION D'EMPLOIS

1-3 : Renforcer et diversifier l'offre économique de proximité

- Soutenir l'organisation de circuits courts et le développement des groupements de producteurs locaux.

1-6 : Accompagner l'activité sylvicole en lien avec la charte forestière territoriale

- Protéger les secteurs forestiers en interdisant l'implantation d'éoliennes nécessitant la création de grands couloirs à travers la forêt.

AXE 2 – CADRE DE VIE DE QUALITE ET HABITAT

Dans les zones sans patrimoine typique, ne pas se priver des :

- nouvelles façons d'habiter : Tiny House...
- nouvelles façons de construire : maisons en 3D, toit terrasse végétalisé ou avec panneaux solaires.

2-1 : Promouvoir un développement résidentiel moins consommateur d'espace

- une construction raisonnée, le développement des exploitations agricoles ne doit pas être bloqué (respect de la réciprocité).
- Faciliter la réhabilitation et/ou le changement de destination des corps de bâtiments présentant un certain caractère (tout en tenant compte de la réciprocité).
- Comblent les dents creuses même dans les gros hameaux si pas de problème d'assainissement ni électrique.

2-3 : Patrimoine bâti et naturel

- Importance de préserver les croix.
- Les murs de clôture ne doivent pas dépasser une certaine hauteur pour ne pas dénaturer le paysage.

2- 5 : Garantir un niveau d'équipement suffisant

- Importance de l'hôpital et de la médecine de proximité sur le territoire (pas de désert médical).
- Développer les moyens mobiles de :
 - Services publics : impôts, Caisse d'allocations familiales...
 - Santé : téléconsultations, médecins, dentistes... .

AXE 3 – MOBILITES ET MODES DE DEPLACEMENT PLUS DURABLES

3-1 : Répondre aux besoins de déplacement des publics captifs

- Création d'une petite navette ou élargir la navette qui dessert la ville de Montbrison pour les publics des communes avoisinantes.

3-2 : Renforcer le maillage modes actifs du territoire et favoriser l'intermodalité

- Agrandissement du parking de covoiturage vers l'échangeur de Montbrison.
- Aménagement de voies pour véhicules lents sur la RD 496 ou de zones de croisements pour engins agricoles.

AXE 4 – RESSOURCES DU TERRITOIRE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

4-2 : Préserver la trame bleue et la ressource en eau

- Création de retenue collinaire pour pallier le manque d'eau.
- Réutilisation des eaux usées.

4-5 : Sobriété énergétique et production d'énergies renouvelables

- Mise en place d'une collecte des biodéchets afin d'alimenter un méthaniseur.

Après ces échanges, le Conseil Municipal prend acte de la tenue, au sein de l'Assemblée Municipale, du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi à 87 communes.

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Délibération n° 2024-D-06-28

Monsieur le Premier Adjoint informe l'Assemblée que le logement communal de type F3 situé 190 rue de la Doua est disponible depuis le 1^{er} mai 2024.

Il propose à l'Assemblée de relouer ce logement communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires pour la location du logement communal de type F3 situé 190 rue de la Doua, et à signer le contrat de location et tous documents se rapportant à cette location.

TERRAIN DE MOTO CROSS : AVIS SUR UNE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE

La première demande évoquée à la réunion du 14 décembre 2023 est restée sans suite.

La commune a reçu une nouvelle demande de trois jeunes majeurs passionnés de moto cross habitant à Chalain-le-Comtal et dans les communes voisines, qui aimeraient utiliser le terrain communal situé lieu-dit « la Plaine de Chalain » comme site de moto cross les week-ends de temps en temps.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande ayant un autre projet sur ce terrain.

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION ROUTIERE

Délibération n° 2024-D-06-29

Monsieur le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal que pour améliorer la sécurité routière, il y a lieu de modifier le régime de priorité au carrefour formé par l'intersection de l'allée du chemin de Fer et la coursière de Boisset, en mettant en place un panneau « STOP » sur l'allée du chemin de Fer.

Après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de l'implantation d'un panneau « STOP » sur l'allée du chemin de Fer, à l'intersection avec la coursière de Boisset,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à cette affaire,

- **PRECISE** qu'un arrêté permanent sera établi.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

1) Réunion du Syndicat Intercommunal du Forez du 4 avril :

Les sujets suivants ont été abordés :

- approbation du compte administratif 2023,
- vote du budget primitif 2024,
- point sur les heures effectuées et l'état du matériel

Le compte rendu est tenu à la disposition des élus.

2) Comité d'Action Sociale du 18 avril :

A l'ordre du jour :

Organisation des manifestations 2024 :

- Repas des aînés : 27 août
- Goûter de Noël et distribution des colis : 10 décembre

Bilan des activités 2023 proposées aux séniors : le budget est en hausse avec une moyenne de 74 €/personne, ce qui est plutôt bien.

3) Commission communication du 29 avril :

La commission a reçu les associations de la commune pour leur présenter les trois moyens de communication mis en place : bulletin municipal, site internet et application Illiwap.

4) Bilan du SAGE :

La collectivité est accompagnée par le Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) dans la gestion énergétique de son patrimoine bâti.

Monsieur Molette présente le bilan 2023 des consommations et dépenses énergétiques par bâtiment. Parmi les points positifs, de belles performances pour le chauffage de l'école grâce à la télégestion.

La consommation d'énergie dédiée au chauffage des bâtiments communaux a diminué de 39 % par rapport à 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Points sur les dossiers en cours

- Projet MonSenior : le projet de construction de trois maisons pour l'accueil de personnes âgées et handicapées avance mais un problème se pose avec la ligne haute tension qui traverse la parcelle. *A suivre*

- Achat du bâtiment « grange de Fontannes » au Département : la vente a été signée le 31 mai.

- Vente de l'ancienne cure à Loire Habitat : le dossier suit son cours.

- Transformation du garage de la mairie en bibliothèque : les autorisations d'urbanisme ont été accordées et la Commission d'arrondissement pour l'accessibilité des personnes handicapées a émis un avis favorable.

Point sur les travaux de voirie :

- Enrochement vers le terrain de football : les travaux vont débiter à la fin du mois.
- Route de Sourcieux : les candélabres solaires devraient être installés prochainement.
- GR3 Loire Forézienne : ce chemin situé en bordure de la Loire, partant du pont de Montrond jusqu'à l'Ecopôle, doit être débroussaillé pour la création du sentier. Les autorisations nécessaires ont été sollicitées.
- Une commande d'enrobé a été faite, il reste donc à programmer des corvées pour l'étaler.

Requête suite à un busage de fossé :

Lecture est donnée du courrier de Monsieur Marius DUMOULIN sollicitant la remise du fossé communal situé lieu-dit la Tapissière dans son état d'origine. Une partie de ce fossé a été busée par le nouveau propriétaire de la parcelle cadastrée YB n° 8. Une rencontre a été organisée courant mars avec les différentes parties en présence du Département et toutes les personnes présentes étaient tombées d'accord sur le maintien du busage en cours avec la création d'un grand regard.

Signalement d'un stockage de déchets du BTP :

Le Groupement des Carriers Ligériens a récemment porté à la connaissance de la DREAL 42, l'existence sur notre commune d'un dépôt de déchets inertes issu d'un chantier de BTP aux abords de la route départementale 496. Il demande à la commune de bien vouloir s'assurer qu'il s'agit bien d'un aménagement autorisé au titre de l'urbanisme et d'une opération « conforme » de valorisation.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 2 juillet à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Le Premier Adjoint,
Marc MOLETTE



La Secrétaire de séance,
Sandrine CHAPUIS

